

Au quotidien Je trie mes déchets



Trier, déposer, recycler : adoptez les bons réflexes près de chez vous



Selon votre commune de résidence, les règles de tri peuvent être différentes.

Contactez votre mairie afin de connaître les modalités de collecte des déchets.

Pour vos déchets encombrants pensez aux déchèteries ! Sollicitez votre commune pour connaître les modalités de dépôt (quantité, nature des déchets acceptés...). Certaines collectivités proposent également une collecte en porte-à-porte, soit sur rendez-vous, soit à date fixe pour l'ensemble de la commune.

Renseignez-vous auprès de votre mairie.

